

Commune de Passy
COMPTE RENDU
Conseil municipal - 7 février 2013

Gilbert Perrin demande une rectification du précédent compte rendu concernant les questions 3 à 8 relative aux garanties d'emprunt pour les logements sociaux.

Il indique qu'il est de situation constante lors de la construction de logements sociaux d'accorder la garantie d'emprunt de la commune. Aussi, précise-il que l'abstention ne portait pas sur les garanties d'emprunt, mais sur l'absence d'étude sérieuse d'aménagement des voiries et stationnement au chef-lieu, ainsi que sur une implantation mieux pensée des deux immeubles comme il a été proposé en commission d'urbanisme.

Abstentions : A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en demandant l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de Subvention pour l'organisation du projet de mise en valeur du Patrimoine culturel de Passy (40 ans de sculpture contemporaine à Passy)

Le conseil approuve à l'unanimité l'inscription à l'Ordre du Jour de cette question supplémentaire.

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Débat d'Orientation Budgétaire - Budget Primitif 2013
- 2 ▪ Convention de mise à disposition de Monsieur Joseph Serra, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- 3 ▪ Convention de mise à disposition de Monsieur Didier Veyrat,, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- 4 ▪ Convention de mise à disposition de Monsieur Bruno Vidal, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- 5 ▪ Convention entre la Commune et le Dr Olivier Barault, médecin référent pour les structures Petite Enfance de la Collectivité
- 6 ▪ Scolarisation des enfants extérieurs à la Commune entre Passy et Saint-Gervais-les-Bains – avenant à la convention du 30/10/1987
- 7 ▪ Scolarisation des enfants extérieurs à la Commune entre Passy et les Contamines Montjoie- établissement d'une convention de participation financière
- 8 ▪ Acquisition de la parcelle B n° 1348 p1, située aux Champeys de la Tête, appartenant à M. Tarayre
- 9 ▪ Déclassement partiel voie communale n° 214 - chemin de Plaine Pézière / Cession Poitevin / Le Coz
- 10 ▪ Relance du marché public relative à la fabrication de repas à la cuisine central du Passyfloire - création d'un groupement de commande entre la commune de Passy, le CCAS et le FJEP - convention de groupement - approbation
- 11 ▪ SYANE opération Commune de Passy "avenue du Dr Jacques Arnaud – tranche conditionnelle" - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications
- 12 ▪ Surveillance de la baignade au lac de Passy / été 2013
- 13 ▪ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du Grand Massif
- 14 ▪ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy - demande de subvention au Conseil Régional Rhône Alpes

1/ Débat du Conseil municipal / Débat d'Orientation Budgétaire - Budget Primitif 2013

Alain ROGER :

Alain Roger remercie le 1^{er} adjoint ainsi que les services pour le document proposé. La constatation est faite que cette année un préambule à caractère politique introduit la note de synthèse. C'est une nouveauté et c'est une bonne chose. Il complète les propos de Michel Colliquet sur la situation globale (croissance ...).

Alain Roger s'inquiète de l'accès aux crédits pour les collectivités car, à son avis, rien n'a changé depuis la disparition de Dexia. La « Banque Postale » censée remplacer cet établissement a du mal à se mettre en place.

Le budget communal présente en investissement un besoin d'emprunt d'environ 4 M€. Il y a peu d'autofinancement par conséquent le financement des investissements prévus risque d'être compliqué.

Concernant la communauté de communes, Alain Roger pense qu'il serait intéressant d'étudier à la hausse les taux fiscaux proposés par le cabinet KPMG dans son étude afin de favoriser les recettes de la commune tout en préservant la neutralité pour le contribuable.

Il suggère qu'en préservant le même niveau de recettes fiscales, la baisse des taux profite plus à la taxe d'habitation, c'est-à-dire aux ménages de la commune qui ont le plus supporté la réforme de la fiscalité locale. Dans cette hypothèse les entreprises seraient pénalisées, indiquera Michel Colliquet.

Alain Roger fait remarquer à l'assemblée que l'autofinancement inscrit dans le budget ne couvre pas le remboursement de la dette. Il souhaite donc que le prélèvement sur le fonctionnement soit mis en adéquation avec les investissements proposés. Cette situation d'autofinancement inférieur au remboursement du capital de la dette risque d'être un frein dans notre recherche d'emprunts.

Michel DUBY :

Michel Duby est d'accord avec Alain Roger sur l'analyse qui est faite sur l'autofinancement. Il trouve également que le document présenté est intéressant. A son tour, Michel Duby fait un constat des crises sociales et économiques et fait part de son analyse et interprétation de celles-ci : Les crises sont économiques et financières ; elles sont les conséquences des choix politiques et des traités signés qui mettent à mal le code du travail et les acquis sociaux.

Sur le plan local, il prend acte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré un début de mandat difficile. Il constate également, pour le chapitre 012 « charges de personnel », que l'écart entre les prévisions et le réalisé a diminué. Le service des ressources humaines a bien fait son travail.

Michel Duby fait part de son inquiétude sur l'incertitude concernant les recettes, inquiétude aussi sur la pérennité du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), sur celle de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et également sur le niveau de la DGF. Cette réforme et les compensations qui l'accompagnent sont une perte d'autonomie fiscale pour les communes. Les collectivités sont de gros investisseurs au plan local, par conséquent la situation peut devenir périlleuse si elles ne peuvent plus investir.

Michel Duby fait un point sur la « Banque Postale ». Il est en possession d'un document sur la création d'un établissement « Société de Financement Local » qui pourrait mettre à disposition des collectivités 5 milliards d'€.

Au plan local, Michel Duby souhaiterait que l'identification des choix des investissements soit améliorée. Il souhaiterait une réflexion collective et fait allusion aux manques de réunion de la commission travaux.

Michel COLLIQUET :

Michel Colliquet précise que la réalisation du chapitre 012 « charges en personnel » a atteint 97,30 % en 2012. Il indique qu'il faut être prudent avec la réalisation de ce chapitre, afin d'éviter de se trouver dans l'impossibilité de payer les salaires en fin d'année.

Concernant le FPIC, Michel Colliquet précise que la somme inscrite à ce jour dans le budget est incertaine du fait de l'intégration de la commune au sein de la CCPMB en 2013. Une baisse de la participation devrait être envisageable.

Michel Colliquet fait également le constat qu'il ne dispose que de peu d'éléments sur la situation de la « Banque Postale », mais confirme qu'à sa connaissance la création d'un tel établissement est en cours d'élaboration.

Pour 2013, les principaux investissements devraient être la piscine et le rond-point de l'aérodrome. Pour le reste cela devrait concerner les investissements courants (programme de revêtement des routes, travaux dans les bâtiments, les écoles ...).

Gilbert PERRIN :

Gilbert Perrin note une introduction avec des informations internationales et nationales, et précise qu'il n'en a pas l'habitude. Il n'aime pas le terme « fédération des moyens » qui est utilisé dans le chapitre sur la communauté de communes. Il préférerait parler de mutualisation. Au niveau de la fiscalité de la CCPMB, Gilbert Perrin souhaite que les membres du conseil municipal, délégués à la CCPMB, aient une feuille de route afin d'éviter l'alourdissement des charges de la commune, il rappelle : « Evitons de renouveler l'erreur du SIVOM et de l'augmentation de sa participation ».

Concernant les subventions, Gilbert Perrin souhaite savoir si l'augmentation est structurelle ou si elle correspond à un réel effort consenti aux associations. Il remarque que le salaire du directeur du FJEP est payé par la commune. Il aimerait connaître le statut du directeur du FJEP.

Evoquant la participation au SDIS, Gilbert Perrin rappelle que cette disposition était initialement provisoire et qu'elle devait disparaître en 2003 ou 2004. Il se demande donc pourquoi on paye toujours.

A propos du « projet forêt 2013-2032 » présenté lors d'un précédent conseil municipal, Gilbert Perrin imagine mal sa réalisation. En effet, pour équilibrer le budget, une reprise anticipée des résultats est nécessaire.

Pour le budget des carrières, Gilbert Perrin souhaite sa clôture maintenant que le litige est terminé.

Gilbert Perrin présente à l'assemblée un graphique tiré d'un site internet et montrant la courbe de l'endettement de la commune, courbe en forte croissance ces dernières années.

Michel COLLIQUET :

Michel Colliquet précise à Gilbert Perrin que le salaire du directeur a toujours été remboursé à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Il prend acte de l'information transmise par Gilbert Perrin sur la contribution au SDIS et sur le fait que cette disposition était provisoire. Il n'avait pas connaissance de cette disposition. Concernant le budget annexe « des carrières », Michel Colliquet précise que la clôture de ce budget est prévue.

Hervé BOSSON :

Hervé Bosson s'interroge à son tour sur les 4 millions d'euros inscrits au budget. Il souhaite que les investissements soient ciblés à la prochaine commission des finances comme l'a déjà indiqué Michel Duby.

Michel COLLIQUET :

Michel Colliquet informe l'assemblée que l'un des objectifs majeurs du budget 2013 est de ne pas inscrire d'emprunts. En investissement, les premières demandes des services étaient de l'ordre de 8 millions d'euros. En dépit d'un premier arbitrage, l'investissement est encore trop élevé, il nécessitera encore des choix et des priorités.

Gilbert PERRIN :

Gilbert Perrin souhaiterait que l'on fasse une comparaison entre les crédits inscrits en réserve foncière et une cotisation à l'EPF (Etablissement Public Foncier) afin de voir ce qui serait le plus intéressant.

Michel COLLIQUET :

Michel Colliquet répond que ce sujet a déjà été abordé et qu'il a été considéré par la majorité qu'il s'agissait d'un nouvel impôt que les passerands devraient encore supporter. C'est la raison pour laquelle cette possibilité n'a pas été retenue.

Alain ROGER :

Alain Roger fait une mise au point sur le graphique présenté par Gilbert Perrin et précise qu'il convient de l'analyser avec une grande réserve. Pour certaines communes qui sont déjà en intercommunalité des investissements sont pris en charge par la communauté, alors que pour Passy les investissements sont intégralement supportés par la commune. La comparaison peut-être un peu faussée « il faut comparer toute chose égale par ailleurs » conclut-il.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2/ Convention de mise à disposition de Monsieur Joseph Serra, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

3/ Convention de mise à disposition de Monsieur Didier Veyrat, éducateur territorial des activités physiques sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

4/ Convention de mise à disposition de Monsieur Bruno Vidal, éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Mme Boch, adjointe chargée du Personnel, expose au conseil municipal que confronté à un manque de Personnel, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc qui gère la piscine du Parc Thermal du Fayet a sollicité la commune pour la mise à disposition de surveillants de baignade du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la réouverture de la piscine de Passy. Notre piscine étant fermé, il apparaît tout à fait possible de répondre favorablement à cette demande et ce soir le conseil municipal est invité à approuver la convention permettant à la commune de Passy d'obtenir le remboursement de frais de personnel.

Alain Roger approuve cette demande à la condition qu'elle soit réellement temporaire.

Gilbert Perrin demande que toutes les charges administratives soient prises en compte dans la convention.

Avant de proposer au Conseil Municipal de voter, Mme Boch précise que seule la rémunération des ETAPS sera prise en compte dans cette convention.

Le Conseil Municipal approuve ces trois délibérations, à l'unanimité.

5/ Convention entre la commune et le Dr Olivier Barault, médecin référent pour les structures Petite Enfance de la Collectivité

Mme Denise Boch, adjointe chargée du Personnel, rappelle au conseil municipal qu'un médecin est attaché au service de la Petite Enfance à raison de 10 heures par mois et qu'il convient dans le cadre règlementaire de passer une convention.

Cette question n'appelle pas de remarque. Elle est approuvée à l'unanimité.

06/ Scolarisation des enfants extérieurs à la Commune entre Passy et Saint-Gervais-les-Bains - avenant à la convention du 30/10/1987

07/ Scolarisation des enfants extérieurs à la Commune entre Passy et les Contamines Montjoie - établissement d'une convention de participation financière

Mme Cantele, Adjointe déléguée à l'Education Jeunesse, indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les conventions de scolarisation réciproque des élèves entre les Communes de Passy, Saint-Gervais et les Contamines.

Ainsi, le prix de la scolarisation d'un élève Passerand dans une de ces deux communes sera fixé pour trois ans, à compter de septembre 2013, à 752,08 €.

Pour Gilbert Perrin, il n'est pas pertinent de s'engager au-delà de 2013 en raison de l'évolution prévisible des rythmes scolaires.

A cet égard, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'engageraient à organiser les nouveaux rythmes scolaires en 2014. Cette question fera l'objet d'un débat en commission scolaire et sera présentée au conseil municipal du mois de mars.

Gilbert Perrin rappelle son intervention lors du conseil municipal du 24 janvier et souhaite que l'organisation des rythmes scolaires soit discutée avec tous les partenaires de la commune, notamment les professionnels de l'animation.

Invité à voter, le conseil municipal approuve ces deux délibérations à l'unanimité.

08/ Acquisition de la parcelle B n° 1348 p1, située aux Champeys de la Tête, appartenant à M. Tarayre

Pour l'acquisition d'une parcelle située aux Champeys de la Tête, Jacques Canepa explique au conseil municipal qu'il s'agit d'une régularisation foncière car la commune occupe la parcelle depuis très longtemps. Elle sera acquise au prix fixé par le service des Domaines, soit 1 500 €.

Cette question n'appelle pas de commentaires. Cependant Gilbert Perrin fait observer que le principe général toujours respecté est de ne pas faire état des patronymes, et plus généralement le nom des personnes concernées par une délibération n'a pas à figurer dans une délibération.

Le conseil municipal approuve cette acquisition à l'unanimité

09/ Déclassement partiel voie communale n° 214 – chemin de Plaine Pézière / Cession Poitevin - le Coz

Jacques Canepa, adjoint au Maire, indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation foncière sur la voie communale n° 214 (chemin de Plaine Pézière). Il n'y a pas d'enjeu dans la cession à intervenir, qui porte sur 48 m² seulement précise le rapporteur.

Le conseil approuve à l'unanimité le déclassement proposé et autorise Monsieur le Maire à entreprendre la procédure de cession.

10/ Relance du marché public relatif à la fabrication de repas à la cuisine centrale du Passy flore – création d'un groupement de commande entre la Commune de Passy, le CCAS et le FJEP – convention de groupement – approbation

Nadine Cantele expose au conseil municipal les conditions générales du renouvellement du marché public de fabrication des repas à la cuisine centrale du Passyflo.

Anne-Marie Berlioux demande si le cahier des charges est déjà prévu et s'il comporte des clauses particulières concernant des circuits courts dont le développement durable, la qualité bio des repas.

Pour Gilbert Perrin, il faut que le cahier des charges précise les critères de sélection des offres et que par ailleurs la commission aurait dû être réunie.

Michel Duby intervient également pour souligner qu'en dépit de la municipalisation la qualité des repas au Plateau d'Assy est restée identique, grâce à la compétence de l'équipe et à la possibilité de l'approvisionnement local.

Françoise Ala confirme que la cuisine du Plateau d'Assy a bien des fournisseurs locaux.

Nadine Cantele rappelle que le cahier des charges a été repris du précédent marché et qu'il prévoyait des circuits courts, des produits bio.

Elle assure également que la provenance des viandes par exemple doit être locale et que l'abattoir de Megève sera sollicité pour privilégier la qualité locale, les circuits courts et le développement durable.

Elle indique par ailleurs au conseil municipal que la montée en qualité est aussi une affaire de prix et qu'il ne faut pas perdre de vue ce paramètre pour les familles.

Enfin, il n'est actuellement pas possible dans les installations de Passyflo de travailler autant de produits frais que l'on souhaiterait en raison d'un manque de place. La cuisine centrale est donc urgente conclue Mme Cantele. Monsieur le Maire espère en effet que sa construction pourra débuter rapidement et sans contentieux.

Invité à voter le conseil municipal approuve à l'unanimité - moins deux abstentions : M. DUBY - M. SALER.

11/ SYANE opération Commune de Passy « avenue du Dr Jacques Arnaud - tranche conditionnelle » - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications

Jean-Paul Pascal informe le conseil municipal que le SYANE pourra prochainement réaliser l'opération d'amélioration de l'éclairage public avenue Dr Jacques Arnaud au Plateau d'Assy, si le conseil municipal y consent. Cette opération d'un montant de 89 320 € sera financée entre le SYANE et la Commune de Passy dont la part s'élève à 68 649 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12/ Surveillance de la baignade au lac de Passy - été 2013

Michel Colliquet, 1^{er} adjoint, chargé de la sécurité informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec le SDIS pour la surveillance estivale de la baignade au lac de Passy. Cette année la mise à disposition du personnel SDIS est moins importante en raison de la fermeture de la piscine de Passy et de la disponibilité des ETAPS. Le coût de cette convention sera donc limité à 12 992 € contre 25 819 € en 2012.

Gilbert Perrin s'étonne que la convention ne concerne pas la manifestation de « Passy Mont-Blanc Triathlon ».

Monsieur le Maire rappelle que la Base de Loisirs est réservée aux épreuves du Triathlon, qui sont sous la responsabilité de l'organisateur.

Invité à voter, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13/ Dissolution du syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du Grand Massif

Eric Devillaz indique au Conseil Municipal que le Président du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement du Grand Massif (SIEAGM) a sollicité par courrier du 17 Janvier la dissolution du Syndicat. Comme d'autres, la Commune de Passy a en effet demandé à se retirer du Syndicat tandis que l'évolution du paysage administratif local, avec la création de 3 EPCI nécessite une redéfinition des compétences et des projets. Les personnels du Syndicat seront intégrés à la Com Com des Montagnes du Giffre.

Après la demande de Gilbert Perrin, sur l'évolution des négociations relatives à la convention qui doit être signée avec le domaine skiable de Flaine (négociations toujours en cours précise Eric Devillaz), le Conseil Municipal est invité à approuver le retrait de la commune du SIEAGM.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la commune.

14/ 40 ans de sculpture contemporaine à Passy - demande de subvention au Conseil Régional Rhône Alpes

M. Colliquet rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une question supplémentaire dont il a approuvé le rajout à l'ordre du jour en début de séance.

Dans le cadre de l'évènement « 40 ans de sculpture contemporaine à Passy », il est apparu qu'une subvention pouvait être sollicitée dans le cadre du CDRA auprès du Conseil Régional Rhône Alpes.

Piloté par la Communauté de Commune Pays du Mont Blanc, le CDRA pourrait en effet contribuer à cet événement pour un montant de 15 464 €.

M. Colliquet demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de Subvention correspondant.

Cette question n'appelle pas de débat et fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- **Gilbert Perrin** adresse des remerciements au Conseil Municipal au nom de l'Association « Mémoire de Chedde » pour la réponse favorable à la demande de mise en valeur du patrimoine.
- **Françoise ALA** s'émeut des rumeurs selon lesquelles les élus de Passy refuseraient de célébrer le mariage pour tous. Elle précise que pour sa part elle sera toujours disponible.
- **M. le Maire** ajoute qu'il est de son devoir de respecter la loi républicaine et qu'il n'y a à cet égard aucune ambiguïté.
- **Anne Marie Berlioux** revient sur le débat des Rythmes Scolaires et rappelle qu'une décision doit être prise très rapidement. Elle demande que la Commission soit réunie le plus tôt possible.
- **Michel Duby** indique que le délai pour la décision a été reporté au 31 Mars et qu'il est en effet nécessaire d'amorcer la réflexion.
- **M. le Maire** indique au Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue entre les élus du Pays du Mont Blanc et l'inspection académique au terme de laquelle il est apparu nécessaire de coordonner les décisions en vue d'une organisation commune en 2014.
- **M. le Maire** souhaite informer le Conseil Municipal que la commune doit participer à l'effort de solidarité nationale en faveur de l'emploi des jeunes sans diplôme ou en grande difficulté, moyennant quoi il sera procédé au recrutement de 4 emplois d'Avenir pour une durée d'un an au moins.

Décisions du Maire

156/12 Convention avec les ambulances de la vallée de Chamonix - transport en ambulance de skieurs blessés de la station de ski de Passy Plaine-Joux vers l'hôpital de Sallanches - saison 2012/2013

Convention de transport en ambulances entre la Commune de Passy et les ambulances de la vallée de Chamonix afin d'assurer les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur pistes, entre le bas des pistes et le pavillon des urgences de l'hôpital de Sallanches, au tarif unique de 170 € TTC, du lundi au dimanche inclus ainsi que les jours fériés.

180/12 Contrat de logement 2012

Attribution d'un logement avenue du Coteau, à l'école maternelle de Chedde Jonction.

Loyer mensuel : 272,84 €

Montant prévisionnel mensuel des charges : 42,29 €

181/12 Contrat de logement 2012

Attribution d'un logement communal avenue des Grandes Platières, au Bâtiment des instituteurs.

Loyer mensuel : 369,56 €

Montant prévisionnel mensuel des charges : 41,86 €

182/12 Attribution d'un garage communal, convention d'occupation temporaire

Attribution d'un garage individuel avenue des Grandes Platières.

Loyer mensuel : 40,45 €, pour l'année 2012

185/12 Mise à disposition d'un local à la Maire annexe des Plagnes à l'association Yoga de Passy

Un local situé à la mairie annexe des Plagnes est mis à disposition de l'association Yoga de Passy.

Durée : 3 ans à compter du 13 novembre 2012, renouvelable par reconduction expresse

Mise à disposition à titre gratuit

186/12 Taxe funéraire 2013

Certaines taxes funéraires fixées par décision n° 115/11 du 15 décembre 2011 sont supprimées :

- Inhumation, inhumation d'une urne dans une sépulture, dépôt d'urne dans une case de columbarium, scellement d'une urne sur un monument funéraire.

La taxe due au titre de la dispersion des cendres aux jardins du souvenir est maintenue pour un montant de 40 €

190/12 Fourniture de produits et matériels d'entretien pour les services de la Commune de Passy

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « fourniture de produits et matériels d'entretien pour les services de la Commune de Passy ».

La société Alpes Entretien Distribution (AED) 74371 Pringy a été retenue pour l'exécution du marché.

Ce marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, soit 36 mois au total :

Avec un minimum : 30 000 HT/an, avec un maximum : 66 000 HT/an.

195/12 Tarifs communaux 2013 - location de salles communales

Actualisation de l'ensemble des tarifs de location des salles communales.

- Parvis des Fiz
- Salle hors sac de Plaine-joux, hors saison hivernale
- Salle du cinéma
- Salle de la Mairie des Plagnes
- Salle des Ruttets
- Salle du local municipal du stade
- Salle Henry-Jacques le Même
- Salle ancien Office du Tourisme

Date d'effet : 1^{er} janvier 2013

196/12 Tarifs communaux 2013 - hors location de salles communales

- Actualisation de l'ensemble des tarifs de prestations offertes par la Commune
- Droits de place
- Redevance logements communaux
- Redevance sports
- Redevance cimetières
- Pâturages
- Photocopies et reproductions
- Borne « euros relais » - aire de services de Plaine-Joux
- Vente de plans de ville

Date d'effet : 1^{er} janvier 2013

- 197/12 Convention de mise à disposition d'un logement à l'Abbaye pour un renfort à la gendarmerie**
Un logement de type F3, bâtiment des instituteurs à l'Abbaye, est mis à la disposition de la gendarmerie de Passy pour loger un gendarme en renfort.
Consentie à titre gratuit.
Durée : accordée à titre précaire pour la période allant du 20 décembre 2012 au 15 avril 2013.
- 01/13 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de Marlioz : réalisation de travaux de peinture – marché infructueux**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de Marlioz : travaux de réalisation de peinture ».
Considérant l'absence d'offres pour cette consultation ce marché est déclaré infructueux. Une consultation sera relancée.
- 02/13 Avenant n° 1 au contrat de SPS pour la réhabilitation du stade de football de Marlioz**
Afin de prendre en compte le rapprochement des deux filiales de la société DEKRA : à savoir DEKRA Inspection et DEKRA Conseil HSE, l'exécution du contrat en cours est transférée à une nouvelle entité : DEKRA INDUSTRIAL SAS.
- 03/13 Contrat de logement 2013**
Un logement communal est attribué au bâtiment des instituteurs de l'Abbaye.
Loyer mensuel : 341,37 €
Montant prévisionnel mensuel des charges : 62,23 €
- 06/13 Attribution d'un garage communal - convention d'occupation temporaire**
Un garage collectif (n° 11) est attribué au 63 rue du Lycée à l'Abbaye.
Loyer mensuel : 36,51 €, pour l'année 2013
- 07/13 Convention de location d'un garage à Fun Car Club de Passy**
Un garage collectif situé 187 allée des Myosotis est mis à la disposition de l'association « Fun Car Club ».
Loyer mensuel : 36,51 € pour l'année 2013
Durée : une année, à compter du 1^{er} janvier 2013
- 10/13 Travaux d'extension de la buvette des Criques de la Commune de Passy : lot 2 charpente – couverture - signature d'un avenant**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux « extension de la buvette des criques de la commune de Passy : lot 2 charpente - couverture ».
Afin de remplacer les panneaux CTBH par du bardage sapin et d'intégrer la prestation de dépose des tuiles existantes », un avenant d'un montant de 850 € est signé avec CDC charpente couverture.
Le nouveau montant du marché est de 11 584,57 € H.T. (augmentation de 7,92 %)